



**La Fédération Tunisienne des Sports Equestres**

Organise

**Un Concours National d'Endurance « COUPE DU 14 JANVIER »**

**Le dimanche 22 janvier 2012 à Sidi Thabet**

**FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES**  
**ENDURANCE EQUESTRE**

الجامعة التونسية لرياضات الفروسية  
سباقات القدرة و التحمل

**AVANT PROGRAMME**

Sidi Thabet / Dimanche 22 Janvier 2012

CO	Comité d'organisation	Président	Coordinateur	Secrétaire	Contacts
	FTSE	Mr Maher Berrachid	Abderrazak Sfayhi	Mme Achouak Debbabi	Dr Sadreddine El Kamel 22 59 93 49

<b>OFFICIELS</b>	<b>Délégué Technique</b>	<b>Délégué Vétérinaire</b>	<b>Commissaire en chef</b>	<b>Engagement</b>	
	Abderrazak Sfayhi	Ahmed Chabchoub	Cherif Cherif	Nominatif	16/01/12
	<b>Jury</b>	<b>Commission Vétérinaires</b>	<b>Commissaires</b>	Définitif	20/01/12
	Khaled Ben Khaled	Belgacem Ben Aoun	Magda Chelby	<b>Médecin de la course / Téléphones</b>	
	Souheil Saied	Sofiène Ezzar	Imed Zarrouk	Driss Ben Souda	
	Samia Aljane	Asma Ghrab		<b>Vétérinaires Traitants / Téléphones</b>	
	Monia Ben Mustapha		Salama Ben Achour		

<b>INITIATION</b>	<b>Course</b>	<b>Distance</b>	<b>Droit d'engagement</b>	<b>Première Inspection</b>	<b>Départ de la course</b>	<b>Vitesses</b>	<b>Poids minimum</b>				
	CIE	44 Km	20 DT	22/01/12 à 8h00 au V.G.	9h00	10 à 15 Km/h	sans				
	<b>Dotations</b>	3 à 5 participants : 200 DT / 6 à 15 : 500 DT / 16 à 25 : 700 DT / 26 à 40 : 1000 DT à partager équitablement entre tous les chevaux qualifiés + 1 Booster / cheval qualifié									
	<b>Boucle</b>	<b>couleur</b>	<b>Distance Km</b>	<b>Distance cumulée</b>	<b>Nombre de présentations</b>	<b>Re-Exam obligatoire</b>	<b>Fréquence cardiaque</b>	<b>Temps de présentation</b>	<b>Temps de Repos</b>	<b>Fermeture Vet Gate</b>	<b>Remarque</b>
1	Rouge	22	22	2	sans	64 bpm	20 min	30 min		In Vet	
2	Rouge	22	44	1		64 bpm	30 min		13h54	Ligne d'arrivée	

<b>QUALIFICATIF</b>	<b>Course</b>	<b>Distance</b>	<b>Droit d'engagement</b>	<b>Première Inspection</b>	<b>Départ de la course</b>	<b>Vitesses</b>	<b>Poids minimum</b>				
	CEQ	66 Km	20 DT	22/01/12 à 7h30 au V.G.	22/01/12 à 8h30	12 à 16 Km/h	sans				
	<b>Dotations</b>	3 à 5 participants : 300 DT / 6 à 15 : 800 DT / 16 à 25 : 1000 DT / 26 à 40 : 1500 DT à partager équitablement entre tous les chevaux qualifiés + 1 Booster / cheval qualifié									
	<b>Boucle</b>	<b>couleur</b>	<b>Distance Km</b>	<b>Distance cumulée</b>	<b>Nombre de présentations</b>	<b>Re-Exam obligatoire</b>	<b>Fréquence cardiaque</b>	<b>Temps de présentation</b>	<b>Temps de Repos</b>	<b>Fermeture Vet Gate</b>	<b>Remarque</b>
1	Bleue	28	28	2	sans	64 bpm	20 min	30 min		In Vet	
2	Rouge	22	50	2	15 min / départ	64 bpm	20 min	40 min		In Vet	
3	Jaune	16	66	1		64 bpm	30 min		15h10	Ligne d'arrivée	

<b>NATIONAL</b>	<b>Course</b>	<b>Distance</b>	<b>Droit d'engagement</b>	<b>Première Inspection</b>	<b>Départ de la course</b>	<b>Vitesses</b>	<b>Poids minimum</b>				
	CEN*	86Km	30 DT	22/01/12 à 7h00 au V.G.	22/01/12 à 8h00	min 12 Km/h	70 Kg				
	<b>Dotations</b>	Dotation globale 1500 DT (1er Prix : 350 DT + Vitamines - 2ème Prix : 320 DT + Vitamines - 3ème Prix : 290 DT + Vitamines - 600 DT à partager entre tous les autres cavaliers classés (plafond 200 DT / cavalier ) + 1 Litre d'électrolytes / Cheval classé									
	<b>Boucle</b>	<b>couleur</b>	<b>Distance Km</b>	<b>Distance cumulée</b>	<b>Nombre de présentations</b>	<b>Re-Exam obligatoire</b>	<b>Fréquence cardiaque</b>	<b>Temps de présentation</b>	<b>Temps de Repos</b>	<b>Fermeture Vet Gate</b>	<b>Remarque</b>
1	Bleue	28	28	2	sans	64 bpm	20 min	30 min		In Vet	
2	Rouge	22	50	2	sans	64 bpm	20 min	30 min		In Vet	
3	Rouge	22	72	2	15 min / départ	64 bpm	20 min	40 min		In Vet	
4	Jaune	16	86	1		64 bpm	30 min		16h50	Ligne d'arrivée	

# FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

## ENDURANCE : CATEGORIES & CONDITIONS TECHNIQUES

	<b>CIE</b>	<b>CEQ</b>	<b>CEN*</b>	<b>CEN**</b>	<b>CEN***</b>
	Concours d'initiation à l'endurance	Concours d'endurance qualificatif	Concours d'endurance national*	Concours d'endurance national **	Concours d'endurance national ***
<b>Distances</b>	30 à 49 Km	50 à 79 Km	80 à 119 Km ou 2 x 70 Km	120 à 139 Km ou 2 x 90 Km	140 à 160 Km ou 2 x 100 Km
<b>Vitesses</b>	Imposées 10 à 15 Km/h*	Imposée 12 à 16 Km /h*	Libre min 12 Km/h		
<b>Classement</b>	sans		Ligne d'arrivée		
<b>F<sup>ce</sup> cardiaque VG</b>	64bpm en 20 min				
<b>F<sup>ce</sup> cardiaque Finale</b>	64bmn en 30 min				
<b>Insp° vétérinaire</b>	Vet gate	Vet gate	Vet gate	vet gate	Vet gate
<b>Hold time (repos)</b>	minimum 1 min/Km			min 1 min/Km (1hold 50 min)	min 1 min/Km (2holds : 40 + 50)
<b>Engagement</b>	De principe : - 15 jours / Nominatif : - 08 jours (50% du droit d'engagement) / Définitif : - 03 jours (50 % du droit d'engagement)				
<b>Droit d'engagement</b>	20 DT		40 DT (dont 10 DT de participation au programme de contrôle des médicaments)		
<b>Prix</b>	En nature : identique pour tous les "finishers"		selon avant programmes		
	2 class. / cheval / catégorie (Au delà: participation sans prix)				
<b>Nombre de boucles</b>	2 boucles	2/3 boucles	3 / 4 boucles	4 / 5 boucles	5 / 6 boucles
<b>Nombre de Vet Gates</b>	1 + inspection finale	1 ou 2 + inspection finale	2 ou 3 + inspection finale	3 ou 4 + inspection finale	4 ou 5 + inspection finale
<b>Relais cavaliers</b>	Possible (au VG)	Non			
<b>Qualif° cvx requises</b>		2 CIE	2 CEQ	2 CEN*	2 CEN**
<b>Age chevaux</b>	4 ans et plus	5 ans et plus	6 ans et plus	7 ans et plus	8 ans et plus
<b>Documents</b>	Documents officiels FNARC, FEI ou documents reconnus par la FNARC ou la FTSE				
<b>Identif° électronique</b>	Obligatoire				
<b>Qualifications cavaliers requises</b>	Licence fédérale		Licence fédérale		
		2 CIE	2 CEQ	2 CEN*	2 CEN**
<b>Age cavaliers</b>	12 ans et plus	14 ans et plus	14 ans et plus	14 ans et plus	14 ans et plus
<b>Perte de qualifications</b>	La perte de la qualification ramène le cheval et / ou le cavalier à la catégorie précédente				
<b>Cavalier</b>	2 éliminations métaboliques successives				
<b>Cheval</b>	2 éliminations métaboliques** successives				
<b>Jury</b>	La commission d'endurance désigne le jury parmi les listes officielles FTSE ou FEI en concertation avec les comités organisateurs				
<b>Délégué technique</b>	FTSE**		FTSE***	FEI	FEI
<b>Jury de terrain</b>	2 FTSE*		1 FTSE*** + FTSE**	2 FEI + FTSE***	2 FEI + FTSE***
<b>Com.. Vétérinaire</b>	3 FTSE*		1 FTSE***+ FTSE**	2 FEI + FTSE***	2 FEI + FTSE ***
<b>Commissaires</b>	FTSE			1 FEI + FTSE	

### Règlements:

**Endurance FEI**

**Vétérinaire FEI**

### VACCINATION

RAGE : Validité en cours (annuelle)

GRIPPE : 2 inject° à 4 à 8 semaines

rappel tous les 6 mois

\* La vitesse est calculée sur toute la course: Ligne de départ / Ligne d'arrivée (retirer le hold time pour le calcul)

\*\* Tout cheval ayant nécessité un traitement d'urgence ne sera pas autorisé à concourir pour une période de 3 mois.

## CONDITIONS TECHNIQUES

Le concours se déroule conformément :

- Aux Statuts de la FTSE
- Au règlement Général de la FTSE
- Au Règlement Vétérinaire de la FTSE
- Au Règlement d'Endurance de la FTSE
- Aux Statuts de la FEI 23<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 06 mai 2011
- Au Règlement Général 23<sup>ème</sup> édition en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 mis à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- Au Règlement Vétérinaire 12<sup>ème</sup> édition en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 mis à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- Au Règlement d'Endurance 7<sup>ème</sup> édition en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 mis à jour le 01 janvier 2011
- Ainsi qu'à toutes les corrections et modifications aux règlements susmentionnés publiés ultérieurement.

Les cas non prévus seront résolus comme suit :

- . Cas techniques : par le jury de terrain
- . Cas non techniques : par le comité organisateur.

### LA COMPETITION :

#### A. Classement individuel

CEN et CEI : Les concurrents qui auront satisfait au contrôle vétérinaire final seront classés dans l'ordre de passage de la ligne d'arrivée.

CIE et CEQ : les cavaliers / chevaux obtiennent des qualifications à l'issue de la course. Il n'y a pas de classement.

#### B. Méthode de départ

Type : Départ en masse ou par groupe (CIE & CEQ)

#### C. Genre de terrain

Type de terrain : Chemins agricoles, pistes et plages avec moins de 10 % de routes bitumées.

Différence d'altitude : Très peu de changement d'altitudes.

#### D. Jalonnement du parcours

Le balisage du parcours sera effectué à l'aide de panneaux fléchés, fanions, chaux et à la peinture. Les chemins interdits seront barrés au sol avec une croix matérialisée avec de la chaux.

Le départ, les différents dangers, les points d'interdiction, d'assistance, l'arrivée et le point 1 Km avant l'arrivée seront indiqués.

#### E. Assistance

Toute assistance non autorisée sera considérée comme une aide de complaisance interdite et entraînera l'élimination.

## FREQUENCE CARDIAQUE

A l'arrivée finale et aux Vet Gates, le cheval devra être présenté aux contrôles vétérinaires dans les 20 mn pour les inspections intermédiaires(VG) et dans les 30 mn pour l'inspection finale (IF).

A chacun des contrôles, la fréquence cardiaque ne doit pas dépasser 64 bpm.

## POIDS

Les concurrents équipés pour l'épreuve seront pesés sur les balances officielles avant et après la course (CEN et CEI).

Des contrôles de poids seront opérés inopinément au cours de l'épreuve.

## LOGOS

La Surface des logos ne devra pas excéder 200 cm<sup>2</sup>.

## TENUE

L'usage d'un casque protecteur d'un model équestre standard, dûment ajusté, est obligatoire dans toutes les compétitions de raids d'endurance.

La tenue doit convenir et ne doit pas porter préjudice à l'image des raids d'endurance.

Pour des raisons de sécurité, si des chaussures de sport sans talons sont portées, des étriers de sécurité sont obligatoires.

## DEPENSES ET PRIVILEGES

### CHEVAUX

Pour l'hébergement des chevaux s'adresser au club coorganisateur.

### ASSISTANCE HEBERGEMENT

Le comité organisateur fournira des renseignements sur les hôtels de la région.

## DROIT D'ENGAGEMENT

Le droit d'engagement doit être réglé au comité d'organisation avant

**Au moment de l'engagement définitif : Deux jours avant la course**

## CONDITION VETERINAIRES

### ASPECTS VETERINAIRES

Selon le règlement vétérinaire 12<sup>ème</sup> édition en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 mis à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2011

#### Examens, Inspections vétérinaires et contrôle des documents

Ces divers contrôles seront effectués en accord avec le Règlement Vétérinaire FEI ; Règlement d'Endurance Art. 820 & 821.

**Tout cheval engagé doit être en possession du document d'accompagnement FNARC ou d'un passeport officiel FEI en cours de validité, ou d'un document agréé par la FNARC ou la FTSE, permettant de l'identifier par diagramme et d'en établir la propriété.**

#### **- Vaccination contre la grippe équine et la rage :**

Le « feuillet de vaccination » du document officiel approuvé par la FTSE délivré à tous les chevaux et poneys, doit être muni du visa d'un vétérinaire non-proprétaire du cheval.

Ce visa certifie que deux injections ont été administrées au cheval à titre de vaccination de base contre la grippe équine, dans un laps de temps d'une durée minimale de 21 jours et maximale de 92 jours. Une vaccination de rappel doit également être administrée tous les 6 mois, à partir de la deuxième vaccination primaire. Ce visa certifie aussi d'une injection de vaccination annuelle contre la rage.

Aucune de ces injections ne doit avoir été administrée dans les 7 jours précédant une épreuve, y compris le jour de cette épreuve ou de l'entrée dans les écuries de concours.

#### **- Prélèvements pour la recherche de produits interdits,**

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du Délégué Vétérinaire (Président de la Commission Vétérinaire) et du Président du Jury.

Laboratoire Agrée : FN des Sociétés des Courses  
L.A.B. 169 av Division le Clerc 92290 Chatenay-Malabry

## DIVERS

### RECLAMATIONS

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à **30 DT** et déposée auprès du président du Ground Jury dans **les 30 minutes** après la proclamation des résultats.

## DOCTEUR, VETERINAIRE ET MARECHAL-FERRANT

Une liste des services médicaux et vétérinaires d'urgence sera communiquée aux participants à leur arrivée sur le site du concours.

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants.

Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

## ASSURANCE

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval à un tiers. Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

## ORGANISATION DU CONCOURS

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du Jury de terrain, le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier le programme pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au Secrétaire Général par le président du jury.

Les modifications et les précisions du présent avant programme seront communiquées (Fax, email...) et au cours de ***la réunion technique prévue le dimanche 22 janvier 2012 au Vet gate avant le départ de chaque course.***

## LA PROTECTION DU CHEVAL

### CODE DE CONDUITE

1. Dans tous les sports équestres le cheval est souverain.
2. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.
3. Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être.
4. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.
5. Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.
6. L'accent devrait être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique des sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.
7. Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.
8. Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.
9. La FTSE instaure des contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous sa juridiction.
10. Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.

<b>FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES</b>					
<b>FORMULAIRE D'ENGAGEMENT</b>					
Concours	Date	Code			
Epreuve					
Club engageur					
<b>Cavalier</b>					
Prénom				Nom	
date de naissance					
N° de la Licence Fédérale					
Représentant légal pour les mineurs					
<b>Cheval</b>					
Nom		Race		Robe	
Sexe		Année de naissance			
Document		N° du document			
N° d'inscription FTSE					
<p>Je soussigné atteste l'exactitude des informations sus mentionnées et m'engage ainsi que mon équipe et mes accompagnateurs aux respect des règles et des règlements de la Fédération Tunisienne des Sports Equestres, de la Fédération Equestre Internationale, des contrôles des médicaments et du respect de l'éthique et de l'esprit sportif.</p> <p style="text-align: center;"> <u>Le cavalier (ou son représentant légal)</u>                      <u>Le président de l'association</u>                      (lu et approuvé) et signature                                      (lu et approuvé) visa et signature                 </p>					

**Les engagements doivent se faire obligatoirement sur le formulaire d'engagement ci-dessus. Un formulaire par cheval. Aucun autre formulaire d'engagement ne sera accepté. Le visa et les signatures du cavalier et du club (association) sont obligatoires**

# **IMPORTANT**

## **PROCEDURE DE QUALIFICATION FEI**

Extrait du règlement d'endurance FEI

### **Traduction du paragraphe 816.1 de l'article 816 (intégral en vis-à-vis) du règlement d'endurance FEI**

#### **Article 816 – PROCEDURE DEQUALIFICATION PROCEDURE & CERTIFICAT DE CAPABILITEE**

**816.1** Qualification débutant (Novice): Administrée par chaque fédération nationale.

816.1.1 Le cheval et le cavalier (en couple ou non) doivent :

816.1.1.1 avoir accompli avec succès 2 courses d'une distance de 40 à 79 Km et 2 courses de 80 à 90 Km à une vitesse n'excédant pas 16 Km/h

ou

816.1.1.2 avoir accompli avec succès 3 courses d'une distance de 80 à 90 Km à une vitesse n'excédant pas 16 Km/h

816.1.2 Les cavaliers et les chevaux doivent répondre aux exigences de ces qualifications dans une période n'excédant pas 24 mois par rapport à la course FEI.

#### **Article 816 - QUALIFICATION PROCEDURE & CERTIFICATES OF CAPABILITY (Please refer to Endurance Notes for Guidance for Transitional Arrangements)**

**816.1** Novice Qualifying: To be administered by each NF.

816.1.1 Horses and riders must, though not necessarily as a combination:

816.1.1.1 Successfully complete 2 rides of distances of between 40-79 km and 2 rides of between 80-90 km at speeds of 16 kph or under; or alternatively,

816.1.1.2 Successfully complete 3 rides of distances of 80-90 km at speeds of 16 kph or under.

816.1.2 Riders and Horses must complete the requirements of this qualifying phase within a 24 month period to qualify to take part in FEI competitions.

**816.2** CEI Star Qualifying: To be determined according to FEI records and database, and attested to by each NF.

816.2.1 All horses and riders must have successfully completed Novice Qualifying to be eligible for CEI Star Qualifying.

816.2.2 Horses and riders, not necessarily as a combination must successfully complete FEI competitions to progress through the Star system, beginning with a successful completion at the 1-Star level, thereby qualifying to move up through each Star category as defined in Art 814.

816.2.3 Star System Qualification for Riders will be for life.

816.2.4 Star System Qualification for Horses shall be valid for a period of 24 months. Should a horse fail to compete at the next level for which it has qualified within that period it will need to re qualify for its existing level again before progressing further.